

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 27 octobre 2014

CP2014_10_11
id. 1185

L'an deux mille quatorze le vingt sept octobre , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général ou de son représentant. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote :

*M. ALBERT, M. ASTOUL, M. BAYLET, M. CAPAYROU, M. DESCAZEAX,
M. EMPOCIELLO, M. GONZALEZ, M. HEBRAL, M. LAVABRE, M. MARTY,
M. MASSIP, M. QUEREILHAC, M. ROGER, M. ROSET*

Absent(s) :

M. CAMBON

**TRAVAUX DE MAINTENANCE, DE MISE EN CONFORMITÉ ET
DE RÉNOVATION DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES DANS
LES BÂTIMENTS DÉPARTEMENTAUX (HORS COLLÈGES)
COURANTS FORTS ET FAIBLES
DÉVOLUTION DES MARCHÉS**

Les bâtiments départementaux nécessitent un entretien des installations électriques (courants forts et faibles) consistant en de petites réparations, des remises aux normes.

Ces interventions ne peuvent s'insérer dans un programme de rénovation générale, car il s'agit de réparations ponctuelles effectuées en fonction des besoins.

Il en résulte que cette consultation a été lancée sous la forme d'un marché à bons de commande conformément aux dispositions de l'article 77 du code des marchés publics, sans montant minimum ni maximum.

Afin de susciter une plus large concurrence et pour tenir compte des différents types d'interventions identifiées, l'allotissement a été défini comme suit :

- Lot n° 1 : Installations électriques pour évènementiels
- Lot n° 2 : Travaux d'électricité à l'Hôtel du Département
- Lot n° 3 : Travaux d'électricité dans les bâtiments départementaux - Tarn-et-Garonne EST
- Lot n° 4 : Travaux d'électricité dans les bâtiments départementaux - Tarn-et-Garonne OUEST

Ces prestations, qui portent sur de la maintenance courante, ont fait l'objet d'un recensement exhaustif pour aboutir à un cahier des charges très précis.

Il en résulte que la marge de manœuvre des entreprises pour établir leur proposition technique était étroite ; c'est pourquoi la pondération affectée au critère « valeur technique » a été portée à 40 % pour privilégier le critère « prix ».

La consultation a été lancée en appel d'offres ouvert européen en juin 2014 et la commission d'appel d'offres qui s'est tenue le 15 septembre 2014 a attribué les marchés.

En conséquence, je vous prie de bien vouloir délibérer.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu la décision de la Commission d'appel d'offres réunie le 15 septembre 2014,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Autorise Monsieur le Président, à signer au nom du département, les marchés de travaux de maintenance, de mise en conformité et de rénovation des installations électriques dans les bâtiments départementaux (hors collèges) – courants forts et faibles, avec la société suivante :

Lot n° 1 : Installations électriques pour évènementiels
Attributaire : Société FAUCHE

Lot n° 2 : Travaux d'électricité à l'Hôtel du Département
Attributaire : Société FAUCHE

Lot n° 3 : Travaux d'électricité dans les bâtiments départementaux - Tarn-et-Garonne EST
Attributaire : Société FAUCHE

Lot n° 4 : Travaux d'électricité dans les bâtiments départementaux - Tarn-et-Garonne OUEST
Attributaire : Société FAUCHE

- Autorise Monsieur le Président, à signer au nom du département, toutes les pièces afférentes.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Jean-Michel BAYLET